

DE L' ORTHODOXIE

Par le Professeur M. SESAN
Sibiu-Roumanie

I.

Dans l' histoire du Christianisme, le mot «orthodoxie» occupe une place de premier ordre et les pages suivantes veulent en démontrer.

Le mot «orthodoxie» se compose de deux notions grecques: ὀρθός, qui signifie droit, correct, et il est indiqué par l' Apôtre Paul (Galat. 2,14; 2, Tim. 2,15) et de: δόξα, qui signifie gloire, et est citée 166 fois dans le Nouveau Testament, comme la seule gloire qu' on doive à Dieu. On le rencontre dans la forme positive chez Hégésipe (Migne, Patrol. graeca 20, 378) et dans une forme négative, de «hétérodoxie» ou «kakodoxie» chez St Ignace d' Antioche (Ad Smyrn. 8 et Magnes. 8), et autres. Depuis l' emploi s' augmentait.

L' évêque Alexandre d' Alexandrie exhortait en 321 Arius de retourner «à la piété et orthodoxie» (PG 25, 685), mais celui-ci s' excusait vers Eusèbe de Nicomédie, en se considerant comme un bon orthodoxe (PG 42, 209 sq). Pour bouleverser cette «kakodoxie» arienne, S. Athanase, nommé «père de l' Orthodoxie» par Epiphane de Chypre (PG 41, Panarion 59,2) insistait au concile orthodoxe de Nicée, pour le retour des tous les ariens «à la sainte orthodoxie» (PG 25, c. 233, 234, 236 sq). De même St Hilaire de Pictavium rassemblait à partir de 355 les évêques «orthodoxes» gaulois à deux conciles antiariens. Alors le mot Orthodoxie recevait un emploi commun et officiel et il devenait un terme consacré dans la terminologie théologique, parce que tout le monde chrétien devait être orthodoxe, en gardant l' Evangile du Christ.

En conséquence, le deuxième concile oecuménique de 381, s' appelait «synode des évêques orthodoxes» et il s' adressait vers Damase de Rome, qui avait écrit une «Confessio fidei orthodoxae» et aux évêques orthodoxes de l' Occident, parce que ceux-ci participaient de même façon à l' Orthodoxie de l' Eglise (PG 82, 1211; vol. 67, 483 sq). L' Eglise même était: une, sainte, catholique et apostolique, en soulignant son orthodoxie. Pour la même ortho-

doxie luttaiient aussi SS. Ambroise, Jérôme et Augustin, qui soulignait aux conciles de Cartage, que les hérétiques doivent retourner à l' Orthodoxie (can. 7; Mansi, Consil. collectio 3, 811 sq), et que la vraie doctrine se trouve chez ceux qui s' appellaient orthodoxes (PL 34, 127).

Le troisième concile oecuménique de 431 se réjouissait avec ceux qui retournaient à l' Orthodoxie (can. 1) et le synode se déclarait orthodoxe et oecuménique (can. 3). Aussi l' empereur Théodore II soutenait la foi orthodoxe (Cod. Justiniani I, 1, 5).

Le quatrième concile de 451 prend pour son but la défense de l' Orthodoxie et de la foi orthodoxe et catholique de l' Eglise du Christ (Mansi 6, 217 sq; 7, 5 sq, 477). Et pour sauver l' unité orthodoxe (Mansi, 6,685), on disposait d' en respecter les décisions prises «pour l' Eglise orthodoxe» (Mansi 6, 693 sq.). C' est en effet une de plus anciennes mentions des temps oecuméniques sur la notion de l'«Eglise orthodoxe», qui enclavait tous les vrais chrétiens. Aussi le pape Léon I collaborait-il à cette orthodoxie, par son épître théologique et par ses délégués à ce concile de l' Orthodoxie (Mansi, 7,10sq; PL 56, 859). Il luttait aussi pour la conversion à la foi orthodoxe (can. 14 en latin).

Le grand empereur Justinien I (†565) soutenait la foi orthodoxe (Cod. Just. I, 13,3) à l' occasion du cinquième concile de 553.

Alors, Isidore de Seville, lui, donne une définition et dit: «orthodoxe est celui qui croit droit et en croyant ainsi vit aussi droit» et «celle-là est la foi orthodoxe de l' Eglise catholique, à la quelle adhèrent tous les pontifes orthodoxes de l' Est et de l' Ouest» (PL 84, 151 et Origines 7,1). Même le pape Honore s' adressait en 633 au patriarche Serge de Constantinople, au nom de la foi orthodoxe et de l' unité catholique (Mansi 11, 538). Ainsi dans l' Eglise entière l' Orthodoxie était l' expression consacrée de la conscience chrétienne unitaire de ce temps et elle unifiait tous les chrétiens autour de Jésus Christ. Même chez les britanniques Bède le Vénérable professait le dogme de la foi orthodoxe et la prédication orthodoxe (PL 97, 78 et 110).

En fin St Jean Damascène († 749) s' arroge le mérite d' avoir expliqué pleinement la notion de l' Orthodoxie, en disant que: «de mystère de l' Orthodoxie consiste dans l' économie divine pour en réaliser au monde l' Evangile et la vie de Messie Jésus, incarné et ressuscité (PG 150, 327, note 33) et à cause de cela il composait «La vraie exposition de la foi orthodoxe». Le septième concile de 787 couvrait le mot orthodoxie avec tous les décisions théologiques, prises pendant les conciles oecuméniques, ainsi que la fête nommée «Dimanche de l' Orthodo-

xie», établie en 11 mars 843, signifiait le triomphe final de l' Eglise orthodoxe sur toute kakodoxie.

Même quand Rome s' attachait à la politique franque et soutenait la lutte politique contre Byzance, elle gardait l' Orthodoxie, comme s' exprime le pape Léon III en 809, quand il garantissait par sa signature le symbole de la foi sans filioque, à cause de son affection pour la religion orthodoxe (PL 178, 629). Mais le pape Nicolas I, qui se considérait le successeur des pontifes orthodoxes, désirait d' en réaliser au monde «l' ordre, l' ardeur et la foi catholique» (PL 119, 777), qui impliquait sa primauté. Pour en écraser le patriarche Photius, il voulait appeler à tous les orthodoxes de l' Eglise catholique (PL 119, 1035), parce que Photius aurait trahi la foi orthodoxe (c. 1040). Mais à cet assaut injuste, le patriarche Photius répondait en 867, faisant appel «aux vraies sources de l' Orthodoxie», établies par les pères de l' Eglise (PG 102, 721sq.). Ainsi le conflit des patriarches touchait en vraie forme l' Orthodoxie même. De ce temps là, Rome et les théologiens francs s' acharnaient pour la foi catholique et par ce mot fut remplacé partout la signification du mot orthodoxe, qui devait être oublié en Occident. En ce sens on substituait par exemple le mot ortho**do**xo**x**e par celui de catholique dans les actes du IVe concile (Mansi, 6, c. 685, 637, 731, 971).

Néanmoins ils restent nombreux les auteurs latins qui utilisaient encore le mot orthodoxe comme d' habitude. C' était d' abord Anastase le Bibliothécaire (PL 129, 267 et passim), puis un évêque de Osnabrug, qui citait en 891 l' existence de l' Eglise orthodoxe, instituée par les Apôtres (PL 129, 808), Flodoarde de Reims au Xe siècle (PL 135, 57 et 185, 188), le pape Jean XIII (PL 135, 972), Liutprand de Cremona (PL 136, 918), une Messe latine, qui priait pour tous les orthodoxes (PL 138, 1330), Abbo de Floriac (PL 139, 544 sq), Anselme de Reims (PL 142, 1432) et Burchard de Worms (PL 140, 588sq). Même le pape Léon IX s' intitulait «chef des églises orthodoxes» et il gardait la sublime et apostolique église orthodoxe (Michel, Humbert und Kerpullarios, vol. 2, 1930, p. 461 sq).

En ce temps, les orientaux savaient que le patriarche oecuménique gardait «l' Orthodoxie et l' unité de l' Eglise» (PG 113, 464) et qu' ils ne peuvent être pas sujets au pape parce que les orthodoxes en Christ refusent toute déviation de l' Evangile du Christ, selon la «Panoplie» du patriarche Michel Cerullaire.

Même après le schisme de 1054, le mot orthodoxe, qui devenait maintenant l' écu des orientaux, circulait continuellement en Occident

au même sens. Ainsi disait le cardinal Pierre Damien, qu' il refuse tout, que n' admet pas la règle de la foi orthodoxe (PL 145, 22) et le moine Guillaume Calculus nommait orthodoxe le roi Wilhelm de l' Angleterre (PL 149, 779). Pour Ekkehard l' Orthodoxie était la lumière chrétienne de l' Orient (PL 154, 472) et l' abbé Eustache de Carnutum s' adressait en 1088 à tous ses orthodoxes de la région (PL 160, 76 et 135).

Même Pierre Abélard affirmait que le symbole sans filioque est la seule garantie de la foi orthodoxe des occidentaux (PL 178, 692) et l' abbé Guilelme, qui le combattait, soutenait le principe que la foi avait été proclamée par le vote des orthodoxes (PL 180, 294). De même Anselme de Havelberg (†1153) défendait la foi orthodoxe (PL 188, 1152) et Pierre Lombarde utilisait l' oeuvre de St Jean Damascène en latin, intitulée: De fide orthodoxa (PL 192, 552). Lorsque l' archevêque Baudoin de Canterbury écrivait une vaste oeuvre sur l' orthodoxie des dogmes, le pape Innocence III reconnaissait, que la foi orthodoxe est un patrimoine commun des occidentaux et des orientaux (PL 214, 216 et 768).

Plus tard, le pape Grégoire X exhortait les Grecs, en 1274, d' retourner à l' Eglise sainte, catholique et orthodoxe (Hefele-Leclercq, Hist. des conciles VI-1, 175), puis Jean Huss fut condamné, selon l' expression du pape Martin V «en faveur de la même foi orthodoxe» (Hefele, VII-1, 516) et Jean Plousiadénos se posait la question: Quelle est la foi orthodoxe (PG 159, 959sq)? et il répondait, qu' orthodoxes étaient les Grecs comme aussi les Latins (c. 989). En Transylvanie, l' inquisiteur Ignace de Kassa était excité, en 1483, par le pape Sixt IV pour en affermir la foi orthodoxe de l' Eglise latine. Puis on condamna même Martin Luther, en 1520, parce que celui-ci n' était point un orthodoxe (Hefele VIII-2, 741). Même le concile latin de Trente, achevé en 1563, repoussait les adversaires de la foi orthodoxe (Hefele X-1, 20 et 106). Mais depuis ce concile, qui fondait en vraie raison l' Eglise catholique romaine, qui veut garder la foi catholique, hors de quelle personne ne peut être sauvé (Hefele X-1, 641), on supprima en Occident la circulation officielle du mot orthodoxe et on l' éloigna de la conscience chrétienne latine. A cause de cela, la théologie latine oublia le sens et l' histoire du terme de l' Orthodoxie.

Mais en Orient, l' Orthodoxie s' est maintenue sans relâche pendant des siècles, avec son sens traditionnel, jusqu' à nos jours. Les slaves la nomment «Pravoslavie».

II. *Orthodoxie en Occident.*

Nos recherches sur ce sujet, publiées dans «Byzantinoslavica» (XII, 1951, p. 175-178), ont inclus le temps jusqu'au conflit d'entre le pape Nicolas I et le patriarche Photius, au IXe siècle. Maintenant je veux les continuer, en accordant l'intérêt à l'emploi du mot «orthodox» en Occident, après que l'orient chrétien l'introduisit définitivement dans son vocabulaire théologique, selon la définition du S. Jean Damascène, que «le mystère de l'Orthodoxie consiste dans l'économie divine d'en réaliser au monde la vie et l'enseignement de Jésus Christ» (Migne, PG 160, 327 note 33). Chez les peuples slaves ce mot apparaîtra dans la forme de «Pravoslavie».

En Occident, la conclusion de St Augustin que «religio vera est apud eos, qui christiani catholici vel orthodoxi nominarentur» (PL 34, 127), la définition d'Isidore de Seville, que «orthodoxus est recte credens et, ut credit, recte vivens» (Origines 7,1) et le conseil du Bède le Vénérable d'en respecter le «dogma orthodoxae fidei» et la «praedicatio orthodoxa» (PL 95, 78 et 110), ont contribué à la continuation au sens traditionnel de l'emploi du mot «orthodox», même après le conflit pour l'orthodoxie du IXe siècle.

Le mot orthodox se rencontre chez Aeneas de Paris (PL 121, 754), chez *Anastase Bibliothécaire*, qui parlait de: l'orthodoxia (PL 129, 267), orthodoxus papa (c. 65, 74, 82, 100), orthodoxi (c. 216), orthodoxa dogmata (c. 92), orthodoxa fides (c. 93, 258, 267) et orthodoxus synodus (c. 220), en supposant qu'il sera bien compris par ses lecteurs latins, sur l'unité des expressions théologiques. En ce sens Jean Erigène Scote nommait Charlemagne «orthodoxus Imperator» (PL 122, 358, et 1225), et l'Evêque de Osnabrug écrivait, en 891, au pape Etienne V, commençant ainsi: «dum orthodoxam Christi ecclesiam, apostolica institutione fundatam» (PL 129, 808).

Surtout il faut citer *Flodoarde de Reims* (966), qui utilisait souvent ce mot, en parlant de la «orthodoxa fides seu doctrina» (PL 135, 57 et 182), «orthodoxa praedicatio» (c. 59) et «orthodoxi Patres» (c. 180). En combattant Gottschalk, il désire que celui-ci retourne, «ut eum mater catholica suo orthodoxo sinu recepit» (c. 185), car «ut ad illa quae nobis viderentur catholice ex orthodoxorum magisterio responderemus» (c. 188). Et même le pape *Jean XIII* écrivait en 969, que «cuncta omnipotentis Dei laude et orthodoxam religionem, nullo catholicorum resistente, posse confidimus» (PL 135, 972). *Liutprand de Gremonne* précisait, qu'en Orient un hétérotique «orthodox est combustus»

(PL 136, 918) et il était convaincu que ses lecteurs latins comprenaient bien ce qu' il voulait dire, parce que aussi «Rome avait contribué à la constitution «in catholicam atque orthodoxam fidem» (c. 918).

Sur ce fait, que orthodoxes étaient nommés en Occident les croyants latins au Xe siècle, nous informe une Missa latina, qui pria «pro omnibus orthodoxis atque apostolicae fidei cultoribus pontificibus... et rectoribus» (PL 138, 1330) et «pro salute... omnium orthodoxorum, quam commemorationem agimus» (c. 1332). En ce sens, Haymon de Floris savait, que le gothe Amalrique «opprimavit orthodoxorum ecclesiam» (PL 139, 668) et Abbo de Floriac utilisait plusieurs fois ce mot pour des faits du passé (PL 139, c. 544, 547ss).

Mais dès le Xe siècle commence aussi une substitution du mot orthodox par d' autres expressions, comme: vera, recta, sana et même catholica, justement dans certains passages typiques. Ainsi dans *les actes du IVe concil oecuménique* de Chalcédoine de 451, fort respecté en Occident, on opéra quelques changements. Pour ὀρθόδοξος συνάφεια on traduisit «catholica unitas» (Mansi VI, 685s); pour ὀρθόδοξος διδασχὴ on avait dit «catholica docens» (c. 637s); pour ὀρθόδοξος πίστις on posait «catholica fides» (c. 731s, 861s, 869s, 975s) et même le texte ancien latin «orthodoxi ita credimus» fut changé en «catholici ita credimus» (c. 971s).

Cependant l' emploi du mot orthodox continuait et nous le trouvons chez *Burcharde de Worms* (1025) en plusieurs mentions (PL 140, c. 588, 616, 718), puis chez *Anselme de Reims*, qui justifiait la primauté papale par les mots suivants: «lectis sententiis super hoc, se olim promulgatis ab orthodoxis Patribus (sans discrimination) declaratum est» (PL 142, 1432). Même le pape *Léon IX* se considérait κεφαλὴ τῶν ὀρθόδοξων ἐκκλησιῶν et il militait pour la «sanam et catholicam atque orthodoxam fidem» et pour la «sublimam et apostolicam ecclesiam orthodoxam». Le cardinal Humbert reconnaissait, lui même, que Constantinople était une «orthodoxa civitas» (PL 143, 1002) et qu' en Orient ont vécu des «Orthodoxi imperatores» et «orthodoxi Patres» (c. 991s, 1004).

Alors, jusqu' au schisme de 1054, on utilisait en Occident le mot orthodox en 20 formes combinées latines, dans le même sens traditionnel, sans aucune allusion confessionnelle ou territoriale, concernant l' Orient où l' Occident chrétiens, ce que démontre l' unité du vocabulaire théologique.

Mais le schisme n' avait pas touché cet emploi en Occident. Ainsi déclarait le cardinal *Pierre Damien* (1076) qu' il refuse tout «quod

orthodoxae fidei regula non admittit» (PL 145, 22) et le moine *Guillaume Calculus* commençait son Histoire des Normands au nom de «pio, victorioso atque orthodoxo summi regis nostri Wilhelmi» (PL 149, 779).

Pour le passé, le mot orthodox est souvent utilisé par Anselme de Lucca, qui connaissait aussi les «recta dogmata» (PL 149, 485), par Bonizo de Sutri (PL 150, c. 807, 809, 856), par Hugue de Flavinia (PL 154, 92), par *Ekkehard*, qui savait que «dux oriri coepit in Orientem» et qu'ell' était «orthodoxa» (PL 154, c. 472 et 1001). L'Abbé *Eustache de Carnutum* s'adressait en 1088 aux «omnibus orthodoxae fidei cultoribus» (PL 158, 353), Sigebert de Gemblac reconnaissait que les vrais croyants sont des orthodoxes (PL 160, c. 76, 135, 143) et Yve de Carnutum constatait, que «in ecclesiam nihil legatur aut cantetur nisi que divinae auctoritatis sunt et Patrum orthodoxorum auctoritas sanxit» (PL 161, 1101).

Mais Lanfranc de Cantorbéry remplace le mot orthodox dans la définition d'Isidore par celui de catholique, précisant qu'est «catholicus, qui recte credit» (PL 150, 441). Puis, Anselme de Cantorbéry (PL 158, 306) et Petrus Chrysolanus commençaient d'en diviser la Chrétienté en une «Graecorum fides» et une «fides Latinis», et Petrus répondait par la critique à l'affirmation des grecs: ἐγὼ ὀρθῶς πιστεύω (PL, 161, 1013c).

Pendant la dispute suscitée par Pierre Abélard, celui-ci affirmait, que le texte du Symbole, sans l'addition du filioque, a été approuvé par le pape Léon III «ad cautellam fidei orthodoxae» (PL 178, 629), mais le *Prieur Guilelme*, qui le combattait, soutenait le principe, que la foi catholique «orthodoxorum auctoritate proclamatum est» (PL 180, 294). Mais chez Bernard de Clairvaux on constate une permanente substitution du mot orthodox par celui de «recta», dans la définition plus élargi sur le texte d'Isidore, en cette forme; «beatus qui recte credit et recte credens, bene vivit et bene vivendo rectam fidem custodit» (PL 184, 1200).

Toutefois, Orderic Vitalis parlait des «orthodoxorum episcopis» (PL 188, 78) et *Anselme de Havelberg* (1153) connaissait que la «fides orthodoxa post tot impulsiones adeo est roborata et fundata et solidata» aux conciles oecuméniques, qu'il n'est pas permis à personne de s'en éloigner (PL 188, 1152). Mais il mentionnait aussi quelques déviations dans la «orthodoxa Graecorum fide» (c. 1267), ce que signifie, que les latins étaient des orthodoxes et que les Grecs aussi en étaient dans une mesure quelconque.

Plus expressif est *Pierre Iombarde*, qui utilisait la traduction latine de l' oeuvre du St Jean Damascène «De fide orthodoxa» (PL 192, 552 et passim), et *Hugue de Rotomagne*, qui écrivit à l' évêque Alberich d' Ostie, en lui disant: «illiquidem coram orthodoxa praedicatione tua plebs haeretica stare non poterat» (PL 192, 1256). Pour Gerhonijs de Reichesperg, h. Augustin était un vrai «doctor orthodoxus» (MPL 194, 1181). Puis Hugue Eterianus connaissait la fides orthodoxa (PL 202, 233s) et l' archevêque *Balduin de Cantorbéry* (1188) écrivait une vaste oeuvre sur «De orthodoxia dogmatibus» (PL 204, 411). Enfin, même le pape Innocence III reconnaissait aussi que «mater... ecclesia Romana, (quae) ab Jerosolymitana ecclesia orthodoxa fidei sacramenta recepit» (PL 214, 216) et que sur les Orientaux aussi «veritatis lumen a sancto Spiritu lucet et orthodoxae fidei lumen ipsos illuminat» (c. 768). Le concil de Latran de 1215 représenta la même conception, quand il précisait dans le canon 3, que «excommunicamur omnes haeresim, adversus hanc sanctam, orthodoxam et catholicam fidem».

Alors on peut constater, qu' après 1054 et jusqu'au temps du pape Innocence III, on utilisait en Occident le mot «orthodox» encore en 12 formes variées latines, dans la même conception traditionnelle.

Après 1215, pendant les discussions liées à l' union de Lyon, en 1274, on cherchait, à démontrer aux orthodoxes de l' Orient sur l' orthodoxie du filioque et le pape Grégoire X était bien aisé, que les Grecs venaient à «la doctrine véritable, sainte, catholique et orthodoxe» des latins (Hefele VI 175). Le concile cita ensuite des textes des «orthodoxorum Patrum atque latinorum pariter» (p. 181). A ce temps le pape Nicolas III écrivait au roi Ladislas de l' Hongrie d' en convaincre les Coumans pour la foi chrétienne «catholique ou orthodoxe» et de les amener au baptême.

En même temps, les Grecs démontraient aux orientaux, qu' ils représentaient la Καθολικὴ Ἐκκλησία de Jésus, tandis que le pape Clément VI était enchanté, en 1345, du passage des certains Valaques de la Transylvanie au latinisme, pour la consolidation de la foi «orthodoxe».

Lorsqu' il commença la discussion sur Jean Huss, celui-ci affirma lui-même son orthodoxie (Hefele, VII-1, p. 142), mais celle-là était réclamée par les latins, parce que dans les décisions du concile de Constance, de 1418, signées par le pape Martin V, on justifiait la condamnation de Wycliffe, Jean Huss et Jérôme de Prague «in favorem ipsius fidei orthodoxae» (Hefele VII-1, 516). Du même avie était aussi le cardinal Césarini, qui reprochait aux Grecs à Ferrare, en 1438, qu' ils se

rendent semblables au Dioscure du concile d' Ephèse et non au Flavien, qui avait été resté orthodoxe, mais ceux des Grecs deviendront maintenant orthodoxes, qui réviendront à l' Eglise romaine (Hefele VII-2, p. 984).

A cette occasion *Jean Plousiadénos*, nommé aussi Joseph de Méthone, écrivait un traité sur la «Fides orthodoxa » (PG 159, 959s) et il s' interrogeait: *ποία ἐστὶν ἡ ὀρθόδοξος πίστις?* — quænam sit fides orthodoxa? A la demande: «latini itaque orthodoxi non sunt?», les Grecs répondaient par négation, parce que les latins auraient abandonné l' Orthodoxie déjà avant 500 ans. Néanmoins le latinophrone Jean pensait qu' aussi «latinos orthodoxos esse», parce que «latini... itaque ante schisma orthodoxe sentiebant» (c. 97c). Mais à la persistance des Grecs, que les latins ne sont plus des orthodoxes, Jean répondait avec conciliation «christiani orthodoxi tum Graeci, tum Latini sunt» (c. 989s). Alors un autre latinophrone, Georges Trapezuntios, posait une nouvelle définition, en précisant, que «ecclesia Catholica est christianorum orthodoxorum multitudo, quae in unum christianum orthodoxum redigitur» (PG 161, 843).

A la veille de la chute de Constantinople, un parti des latins recommandait au pape Nicolas V d' en aider cette ville, pour sa tradition glorieuse et pour les théologiens qui avaient bien défendu «l' Orthodoxie».

Mais, même après 1453, après la chute de Byzance, le centre de l' Orthodoxie traditionnelle et byzantine, le mot orthodoxe ne fut pas ni repoussé en Occident, mais ni déclaré officiel pour l' Occident.

Alors, en 1476, le délégué du roi Matthieu Corvine de la Hongrie se plaint devant le pape, que les voisins hérétiques causaient des graves scandales, ce que n' était pas en faveur «à la foi orthodoxe». Par conséquent le pape Sixt IV écrivit en 1483 à l' inquisiteur Nicolas Ignace le Kassa, pour en soutenir une sérieuse action, afin que «la foi orthodoxe» soit affermie. En fin, à l' occasion des critiques de Savonarole, en 1498, certains latins croyaient que «sa doctrine était parfaitement orthodoxe». Un autre exemple pour l' emploi du mot orthodoxe à des affaires propres latines se trouve dans la bulle du pape Léon X, de 1520, dans laquelle était condamné Luther et fut repoussée son affirmation (point 30), que «certains articles de Jean Huss condamnés au concile de Constance sont très orthodoxes, très vrais et évangéliques et l' Eglise universelle ne pourrait les condamner» (Hefele VIII-2, p. 741). Alors, si Huss n' était pas orthodoxe, c' était seulement l' Eglise romaine?.

Dans cette situation, le concile de Trente, faisant un bilan sur

le passé, il constatait que «orthodoxorum Patrum exempla secuta»; l' Eglise avait repoussé ceux qui «orthodoxae religionis doctrinae adversari». Mais, parce que le pape Pie IV avait imposé, le 13 novembre 1564, la résolution, que désormais l' Eglise romaine et latine deviendrait l' Eglise catholique-romaine» (ecclesia romano-catholica) qui garde «veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest» (p. 644), c' était le signal autoritaire, par lequel fut supprimé l' emploi officiel du mot «orthodox» par les théologiens latins de l' Occident. En ces conditions, les nouvelles éditions de l' oeuvre de St Jean Damascène, parues entre 1512 et 1603 en Occident, ne pouvaient porter un autre titre, que seulement celui: «De fide catholica».

Néanmoins des réminiscences sur l' ancien emploi fréquent du mot orthodoxe en Occident, se trouvent chez Jean Pappus, qui publia en 1601 à Strasbourg son «Libellus synodicus omnes synodos, tam orthodoxos quam haereticos», puis chez Léon Allatius, qui publia une «Graecia orthodoxa» en 1630 et chez le dominicain Ribeira, dans son «Responsum antapologeticum ecclesiae catholicae contra calumnias J. F. Buddei nomine evulgatas in orthodoxos latinos et graecos». (Wien 1732). Naturellement, ce ne sont pas les seules preuves de ce temps-là.

En général, on peut facilement tirer de ce récit sommaire sur l' histoire de l' emploi du mot «orthodox» en Occident la conclusion, qu' en réalité le mot «orthodox» représentait un vrai pont de liaison entre l' Orient et l' Occident chrétiens, entre Byzance et Rome. Mais quand ce pont fut renversé et puis détruit d' une part, cessa aussi la conscience de l' unité(*).

(*) Voir aussi du même auteur: *Orthodoxia si catolicitate*, (Orthodoxie et catholicité), Revue «Orthodoxia», I, Bucaresti 1951, p. 115-131, et Nr. 2, 1961, p. 151-167. «*Orthodoxie à Chalcédoine*», rev. «Telegraf. Român», Nr. 43-44, Sibiu 1951; «*La circulation du mot «orthodox» en occident*» (en roumain), revue «Mitropolia Ardealului» Nr. 1-2, 1956, p. 63-73 et 3-4, 1956, p. 240-254; «*Sur le mot orthodox*», Byzantinoslavica, XII, 1951.- «*Orthodoxie, Byzance et Rome*», revue «Byzantinoslavica» XVIII-2, Prague 1957, p. 218-223; «*Alexandrie et l' Orthodoxie*», revue «Analecta», 6, Bibliothèque Patriarcale d' Alexandrie, 1957. «*Orthodoxie, histoire d' un mot et de sa signification*», revue «Istina», Nr. 4, Paris 1970, p. 425-434.